

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5839

objet : **Centre de valorisation thermique de déchets urbains de Lyon-sud - Achat et maintenance de pompes process - Lot n° 4 : achat de pompes process KSB - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution des prestations d'achat et de maintenance de pompes process pour le centre de valorisation thermique de déchets urbains de Lyon-sud et le secteur assainissement de la Communauté urbaine - Lot n° 4 : achat de pompes process KSB pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 novembre 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise KSB pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre ans et d'un montant minimum global de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum global de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'achat et la maintenance de pompes process pour le centre de valorisation thermique de déchets urbains de Lyon-sud et le secteur assainissement de la Communauté - Lot n° 4 : achat de pompes process KSB pour le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-sud et tous les documents liés avec l'entreprise KSB pour un montant global minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum global de 350 000 € HT, soit 418 600 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget principal : direction de la propreté et budget annexe de l'assainissement : direction de l'eau - exercices 2008 et suivants - section de fonctionnement et section d'investissement :

- imputations budgétaires relatives à la direction de la propreté :

. centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 - fonction 812 - compte 615 610,

. centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 311 - fonction 812 - compte 615 610,

. centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 310 - fonction 812 - compte 215 784,

. centre budgétaire 5840 - centres de gestion 584 311 - fonction 812 - compte 215 784 ;

- imputations budgétaires relatives au secteur assainissement de la direction de l'eau :

. centre budgétaire 5600 - centres de gestion 564 500 - fonction 2222 - compte 615 210,

. centre budgétaire 5600 - centres de gestion 564 500 - fonction 2222 - compte 215 400.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,